

## Communiqué de presse

### **Douleurs dorsales – Accès rapide au chiropraticien grâce à la télémédecine Troisième année de partenariat fructueux entre ChiroSuisse et Medgate**

---

**Berne, 21 janvier 2019 – Les chiropraticiennes et chiropraticiens sont les premiers interlocuteurs en cas de douleurs dorsales et de troubles de l'appareil locomoteur. Il faut également en faire profiter les patients qui cherchent conseil auprès d'un prestataire de télémédecine. L'objectif consiste à assurer des soins optimisés et intégrés.**

La collaboration entre ChiroSuisse et Medgate a été encore renforcée au cours de sa troisième année, pour le bien des patientes et patients souffrant de douleurs dorsales et de troubles de l'appareil locomoteur. Conformément à la convention avec leur caisse-maladie, les assurés utilisant un modèle d'assurance alternatif s'adressent d'abord au prestataire de télémédecine Medgate, qui joue le rôle de passerelle. Ainsi, soit les patients obtiennent un accès direct à un chiropraticien, soit les médecins de Medgate peuvent les aider de manière concluante par téléphone. En 2018 quelque 3 900 patients souffrant de troubles de l'appareil locomoteur ont ainsi été conseillés par un médecin de Medgate, soit près du double qu'en 2017. Cela montre que l'offre répond à un réel besoin. Au total 14% des personnes appelantes ont été adressées à un cabinet. Priska Haueter, présidente de ChiroSuisse, se réjouit de ces résultats: «ChiroSuisse garantit à l'ensemble des patientes et patients qui recourent à la télémédecine d'obtenir rapidement un rendez-vous chez une chiropraticienne ou un chiropraticien. D'autre part, la collaboration entre les chiropraticiens et Medgate assure un suivi immédiat et des échanges de données constants entre les partenaires.»

ChiroSuisse est la fédération des chiropraticiens de Suisse et compte quelque 300 membres, exerçant en majorité dans leur propre cabinet. La chiropratique compte parmi les cinq professions médicales universitaires.

Des études montrent que les patients sont plus satisfaits, et les coûts moins élevés, lorsqu'ils consultent d'abord un chiropraticien en cas de douleurs dorsales. Les chiropraticiens sont des médecins de premier recours et leurs études leur permettent de poser des diagnostics. Le traitement est généralement manuel. Dans de nombreux cas, on peut ainsi renoncer à des médicaments ou des interventions chirurgicales.

La chiropratique est une prestation couverte par l'assurance-maladie de base.

Questions:

Service médias ChiroSuisse, santémédia SA, Grazia Siliberti, mobile 079 616 86 32, [info@santemedia.ch](mailto:info@santemedia.ch), [www.chirosuisse.ch](http://www.chirosuisse.ch)